

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1921

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 126 par les mots :

« , y compris du secteur médico-social. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Garantir que le secteur médico-social est bien compris dans le périmètre des conférences de territoire.